

Avis voté en plénière du 14 octobre 2015

Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

Déclaration du groupe UNAF et Mutualité

En examinant l'avis sur les ports ultramarins, il est mis une nouvelle fois les projecteurs sur une réalité peu mise en valeur : la France avec ses outre-mer constitue la deuxième puissance maritime après

les Etats-Unis. Ce point est important à souligner car il y a clairement une stratégie à mettre œuvre pour que les ports ultramarins puissent jouer pleinement leur rôle dans les échanges en Europe et dans le monde.

Comme le soulignaient, à juste titre, les rapports parlementaires lors de la loi de 2012 portant réforme des ports d'Outre-mer relevant de l'État : « Dans les départements d'Outre-mer, le port constitue bien plus qu'une infrastructure de transport ou qu'une voie d'approvisionnement. Il s'agit d'un véritable « poumon économique », d'un lieu vital pour le fonctionnement de leur économie ».

L'avis s'en fait l'écho sans toutefois négliger le nécessaire équilibre à trouver entre l'économique, le social et l'environnemental. À ce titre les groupes de l'UNAF et de la Mutualité soutiennent les préconisations, qui respectivement souhaitent la valorisation de la place de l'humain mais aussi l'amélioration de la connaissance environnementale par un effort d'inventaire et de recherche concernant la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes marins et terrestres.

Également dans la dimension sociale, l'avis pointe utilement la nécessité de prendre en compte les risques sanitaires. Nous soutenons les préconisations, qui visent à tester des procédures de contrôle phytosanitaire adaptées dans les DOM sans négliger les conditions de travail des personnels et la sécurité des consommateurs.

Sur la gouvernance et l'instance spécifique du Conseil de développement, la problématique du niveau des prix et des conditions de leur formation est particulièrement sensible dans les Outre-mer. La problématique de la « vie chère » constitue en effet une préoccupation majeure de nos compatriotes ultramarins : elle a été au cœur de graves crises sociales. Cette question est intimement liée à l'organisation portuaire, en raison même de l'importance des ports dans l'économie de ces territoires. C'est d'ailleurs pourquoi un représentant des consommateurs a été prévu dans le Conseil de développement. Il est donc nécessaire et indispensable qu'il puisse jouer son rôle d'instance de concertation et non d'être réduite à une simple chambre d'enregistrement.

Les groupes de l'UNAF et de la Mutualité ont voté l'avis.